

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE
LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 0221-04-2020 RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS –
remplacement du revêtement de la toiture (toit plat) à
l'école Drouin de Saint-Isidore et au Centre de formation
professionnelle Pozer– MODIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 a apporté que l'article 298 est devenu l'article 315 et que l'article 300.1 est devenu l'article 317.

CONSIDÉRANT QUE ces changements de numéros apportent une modification à la résolution portant le titre de « RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – remplacement du revêtement de la toiture (toit plat) à l'école Drouin de Saint-Isidore et au Centre de formation professionnelle Pozer » adoptée le 17 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ouverture et l'analyse des soumissions concernant le remplacement du revêtement de la toiture (toit plat) à l'école Drouin de Saint-Isidore et au Centre de formation professionnelle Pozer révèle que le soumissionnaire offrant la soumission la plus avantageuse est :

<u>Entrepreneur</u>	<u>Considération</u>
Laurent Verreault inc.	501 300,00 \$

Sous les recommandations des membres du comité de coordination, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :





QUE la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin accepte la soumission déposée par Laurent Verreault inc. au montant de 501 300,00 \$ (avant les taxes) pour le remplacement du revêtement de la toiture (toit plat) à l'école Drouin de Saint-Isidore et au Centre de formation professionnelle Pozer, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente décision comme s'ils étaient au long reproduits.

Le directeur général, monsieur Normand Lessard, et le directeur général adjoint, monsieur Fabien Giguère, sont désignés par les membres du comité de coordination pour signer ce contrat.

Copie certifiée conforme
Ce 21^e jour du mois d'avril deux mille vingt


Normand Lessard, directeur général


Marie-Eve Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs